

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, le 4 avril 2016

CDDG-Bu(2016)12
Point 7.1 de l'ordre du jour

**BUREAU DU
COMITE DIRECTEUR DE LA CULTURE, DU PATRIMOINE ET
DU PAYSAGE
(CDCPP)**

**SUIVI DE LA DECLARATION DE LA CONFERENCE DE SARAJEVO
DE 2015 SUR « LES FEMMES DANS L'INDUSTRIE
CINEMATROGRAPHIQUE EUROPEENNE »**

Note du Secrétariat
établie par la
Direction de la gouvernance démocratique
Service des institutions et de la gouvernance démocratiques

*This document is public. It will not be distributed at the meeting. Please bring this copy.
Ce document est public. Il ne sera pas distribué en réunion. Prière de vous munir de cet exemplaire.*

Introduction

La Bosnie-Herzégovine, dans le contexte de sa présidence du Comité des Ministres, a organisé le 14 août 2015, lors de l'ouverture du Festival International du Film de Sarajevo, une conférence de haut niveau sur "Les femmes dans l'industrie cinématographique européenne : questions d'égalité. Pouvons-nous mieux faire ?".

Cette conférence – qui était l'une des priorités de la présidence de la Bosnie-Herzégovine – a mis l'accent sur l'importance des œuvres audiovisuelles au sein de la culture européenne et le rôle substantiel que le Conseil de l'Europe exerce dans la production et la promotion du cinéma européen à travers son Fonds de soutien à la coproduction « Eurimages ».

A l'issue de la Conférence, la « Déclaration de la Conférence de Sarajevo » a été adoptée (voir Annexe).

Suivi de la Déclaration de Sarajevo

La Présidence de la Bosnie-Herzégovine ainsi que les experts de haut niveau présents à la Conférence ont exprimé leur souhait que cette déclaration puisse donner lieu à l'élaboration d'une recommandation du Comité des Ministres sur la mise en œuvre de politiques visant à réduire le déséquilibre existant entre les hommes et les femmes au sein de l'industrie audiovisuelle européenne. Une telle recommandation est pertinente compte tenu de l'importance actuelle du sujet, mais aussi parce qu'elle compléterait le travail déjà réalisé par le Conseil de l'Europe dans ce domaine.

Il convient de rappeler à ce propos la Recommandation Rec(2003)3 du Comité des Ministres aux Etats membres sur la participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision politique et publique et la Déclaration du Comité des Ministres « Faire de l'égalité entre les femmes et les hommes une réalité dans les faits », adoptée lors de sa 119e session (Madrid, 12 mai 2009) et mis en œuvre dans la [Stratégie du Conseil de l'Europe pour l'égalité entre les hommes et les femmes, 2014-2017](#).

La question de l'égalité entre les femmes et les hommes est un but en soi et une question transversale qui doit s'inscrire au cœur d'une prise de décision concrète. Les femmes et les hommes devraient bénéficier de la promotion et de la garantie des mêmes droits, libertés et opportunités, ce qui comprend la participation à des activités économiques et culturelles telles que le cinéma et l'industrie audiovisuelle.

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette approche transversale, le Comité des Ministres a adopté plusieurs recommandations relatives à l'égalité, notamment dans des domaines spécifiques tels que le sport, les médias, l'éducation et la santé : voir à ce propos les Recommandations CM/Rec(2015)2 sur l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le sport, CM/Rec(2013)1 sur l'égalité entre les femmes et les hommes et les médias, CM/Rec(2007)13 relative à l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'éducation et CM/Rec(2008)1 sur la prise en compte dans les actions de santé des spécificités entre les hommes et les femmes.

Egalité entre les femmes et les hommes dans le secteur de l'audiovisuel

Le Secrétariat est d'avis que l'élaboration et l'adoption d'une recommandation, basée sur la Déclaration de Sarajevo, constituera une avancée importante dans la lutte contre l'inégalité entre les femmes et les hommes dans le secteur de l'audiovisuel. Une telle recommandation garantira au Conseil de l'Europe un rôle pionnier dans l'avancée législative dans ce domaine.

Elle renforcera également le travail accompli par Eurimages, dont le Comité de direction a adopté, le 16 octobre 2015, une Stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans le cinéma européen. Cette Stratégie se base sur celle - plus générale - adoptée par le Conseil de l'Europe pour 2014-2017 et, notamment, sur son cinquième objectif qui vise à intégrer les questions d'égalité dans toutes les politiques et mesures et qui concerne spécifiquement les Accords partiels. Par cette Stratégie, le Fonds s'engage à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes dans le cinéma européen, avec une double perspective : agir au sein d'Eurimages et encourager les instances nationales compétentes à faire de même.

Proposition

Si le Bureau en est d'accord, la proposition visant la rédaction d'une recommandation du Comité des Ministres sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans le secteur audiovisuel sera soumise au Comité des Ministres qui sera invité à y donner suite. Le projet de recommandation pourrait être élaboré par un groupe restreint d'experts, désignés par les Etats membres parmi les spécialistes des métiers de l'audiovisuel et de l'égalité entre les hommes et les femmes.

Le groupe d'experts pourrait se réunir deux fois et soumettre son avant-projet de recommandation pour approbation du CDCPP à sa session de mai ou juin 2017.

Le financement pourrait être assuré par Eurimages et le secrétariat fourni conjointement par Eurimages et la Division de la gestion de la diversité culturelle (Service des Institutions et de la Gouvernance Démocratiques, DGII).

Action requise

Le Bureau est invité à se prononcer sur l'opportunité d'une recommandation du Comité des Ministres sur la mise en œuvre de politiques visant à réduire le déséquilibre existant entre les hommes et les femmes dans l'industrie audiovisuelle européenne et sur les modalités de mise en œuvre de cette suggestion.

ANNEXE

**BOSNIE-HERZEGOVINE
PRESIDENCE DU COMITE DES MINISTRES DU CONSEIL DE L'EUROPE**

**CONFERENCE DE HAUT NIVEAU
Sarajevo, le 14 août 2015**

“Les femmes dans l’industrie cinématographique européenne: questions d’égalité. Pouvons-nous mieux faire ? ”

DECLARATION DE LA CONFERENCE DE SARAJEVO

Les représentants des Etats participant à la Conférence du Conseil de l’Europe sur la “ Les femmes dans l’industrie cinématographique européenne: questions d’égalité. Pouvons-nous mieux faire ?” tenue à Sarajevo (Bosnie-Herzégovine) le 14 août 2015 adoptent la déclaration suivante:

Rappelant les principes déjà affirmés par le Comité des Ministres du Conseil de l’Europe dans sa Recommandation (2003)3 sur la participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision politique et publique, et sa déclaration « *Faire de l’égalité entre les femmes et les hommes une réalité dans les faits* », adoptée lors de sa 119e session tenue à Madrid le 12 mai 2009, et mis en œuvre dans la « [Stratégie du Conseil de l’Europe pour l’égalité entre les hommes et les femmes, 2014-2017](#) », à savoir que:

- l’égalité entre les femmes et les hommes fait partie intégrante des droits humains et constitue un critère fondamental de la démocratie;
- l’égalité signifie une visibilité, une autonomie, une responsabilité et une participation égales des femmes et des hommes dans toutes les sphères de la vie publique et privée, et qu’elle s’oppose à l’inégalité – et non à la différence - entre les sexes;
- que la question de l’égalité entre les femmes et les hommes est un but en soi et une question transversale qui doit s’inscrire au cœur d’une prise de décision concrète.

Reconnaissant l’importance des œuvres audiovisuelles au sein de la culture européenne et le rôle substantiel que le Conseil de l’Europe exerce dans la production et la promotion du cinéma européen à travers son Fonds de soutien à la coproduction Eurimages;

Constatant, à partir des études et rapports présentés à cette conférence, que les femmes:

- sont très peu représentées dans les métiers clés du cinéma;
- qu’elles sont, la plupart du temps, moins bien traitées que les hommes tant au niveau de leur rémunération que des possibilités d’accès au financement de leurs films;
- que leur travail est moins reconnu que celui des hommes.

Affirmant qu'une démocratie véritable doit pleinement utiliser les compétences, les talents et la créativité autant des femmes que des hommes;

Déclarons :

- notre engagement ferme en faveur d'une égalité accrue entre les femmes et les hommes au sein de l'industrie audiovisuelle européenne;
- notre soutien:
 - aux actions mises en œuvre par Eurimages pour recueillir et analyser les données relatives au genre des projets et à la présence des femmes dans les projets demandant le soutien à la coproduction;
 - au travail réalisé par l'Observatoire européen de l'audiovisuel pour évaluer le nombre de films européens réalisés par des femmes,
 - de même qu'au travail réalisé par des associations, au niveau national et pan-européen pour sensibiliser sur le rôle des femmes dans la profession;
- ainsi que notre soutien aux efforts déjà faits par certains pays membres du Fonds Eurimages en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes pour ce qui concerne l'accès aux financements publics et saluons les résultats positifs issus de cette politique;

Demandons au Conseil de l'Europe de mettre en œuvre des politiques visant à réduire le déséquilibre existant entre les hommes et les femmes dans l'industrie audiovisuelle européenne afin de parvenir à une amélioration durable et généralisée de la situation. Il s'agit de faciliter l'accès des femmes aux postes clés de l'industrie audiovisuelle et de la création cinématographique pour qu'elles puissent s'exprimer avec leur talent, leur regard et leur authenticité;

Et pour ce faire, mettre en place, en s'appuyant en particulier sur le Fonds Eurimages, les actions spécifiques suivantes:

- 1) évaluer les disparités, analyser les causes et facteurs de marginalisation des femmes dans les métiers du cinéma; encourager les Etats membres à élaborer des statistiques sur le genre afin de mesurer le niveau d'égalité femme/homme dans le cinéma de leur pays ; créer une base de données qui regroupe les informations nationales et analyser les données au moyen d'une liste d'indicateurs de suivi et de résultats permettant de mesurer l'évolution de la situation et l'impact des mesures adoptées;
- 2) encourager les Etats membres à adopter des politiques d'égalité pour favoriser la promotion des femmes dans l'industrie du cinéma et leur faciliter l'accès aux financements publics;

- 3) concevoir et appliquer des mesures appropriées pour réduire les inégalités et améliorer l'équilibre entre les femmes et les hommes aux postes de décision de la profession et dans les instances de sélection, académies, jurys, festivals... Notamment en suscitant davantage de perspectives pour les femmes ; en encourageant les réalisatrices et productrices expérimentées à devenir des modèles susceptibles d'inspirer les plus jeunes (masterclass) ; en soutenant les initiatives de formation visant à aider les femmes à s'affirmer dans la profession (séminaires, coaching, écoles d'été de la coproduction) ; en créant un prix au développement pour une femme scénariste/réalisatrice dans le cadre d'un festival;
- 4) augmenter la visibilité et la reconnaissance des femmes réalisatrices, saluer leurs œuvres et célébrer leurs réussites, notamment en créant un prix dans le cadre d'un festival; en organisant une sélection de projections en collaboration avec un réseau de salles approprié;
- 5) accroître la prise de conscience quant au statut de la femme dans le cinéma, tant en ce qui concerne sa représentation à l'écran que sa situation professionnelle... Notamment en organisant des conférences et tables rondes sur les thématiques d'égalité et de rencontres entre institutionnels et professionnels ; en publiant des études et en communiquant sur les évaluations réalisées ; en identifiant, rassemblant et diffusant les bonnes pratiques à toutes les parties prenantes;
- 6) sensibiliser les cinéastes à la représentation de la femme à l'écran;
- 7) identifier les domaines futurs à étudier et proposer des mesures supplémentaires visant à renforcer l'engagement des Etats membres en faveur d'une politique d'égalité entre les femmes et les hommes dans l'industrie cinématographique européenne.

Pour accélérer la réalisation de ces résultats, il convient de garantir un engagement politique visible en s'appuyant sur les standards existants et en créant, si nécessaire, le cadre législatif et politique adéquat ; d'associer et de mobiliser les organisations de la société civile œuvrant dans le même domaine ; de s'appuyer sur leur expérience et leurs connaissances ; de créer les bases d'une coopération fructueuse avec toutes les parties prenantes, institutions nationales et internationales, organisations professionnelles, ONG et autres associations œuvrant en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes dans le secteur de l'audiovisuel.

Des remerciements sont dus aux autorités de la Bosnie-Herzégovine pour avoir accueilli cette conférence ainsi qu'à tous les participants.